Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_123-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_123

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le un octobre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Ressources Humaines

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	65

Objet de la délibération:
Actualisation du tableau des effectifs

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Valérie MARCY, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Stella ACCIARI, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Nicolas DATCHY, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Philippe ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Liliane BOYER pouvoir à Romain VACQUIER, Bernard CHILINI pouvoir à Marie-José MAUREL, Lisa CHAUVIN pouvoir à Sophie DUFOUR, René DIES pouvoir à Jean-Bernard MIGLIOLI, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Gil OLIVIER, Olivier POMMERET pouvoir à Nathalie GONZALES, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY, Marie-Laure TORTOSA pouvoir à Cédric DUBOIS

ABSENT(S) :
Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MARIA

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_123-DE

Dans sa séance 23 Juillet 2020, le Conseil d'agglomération a procédé à la mise à jour du tableau des effectifs (délibération n°C_2020_080). Toutefois, compte-tenu des mouvements de personnel, des modifications liées à la carrière des agents et des nécessités de recrutements, il convient d'apporter de nouvelles modifications au tableau des effectifs, en application des dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

L'assemblée délibérante fixe l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services et, après avis du comité technique rendu le 21 septembre 2020, peut valider le tableau des effectifs devant également mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération l'emploi est positionné.

L'actualisation présentée ici du tableau fait apparaître différents besoins :

1. Le besoin d'assurer la continuité des services :

§ Suite au remplacement pour cause de mutation du responsable pôle jeunesse du réseau de lecture publique et en application de l'article 3-2 autorisant le recrutement d'un agent contractuel lorsqu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté sur l'emploi de catégorie B vacant (recrutement effectif au 01/01/2021) :

- suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe **au budget général–titulaires-stagiaires,**
- création d'un poste d'assistant territorial de conservation 2ème échelon **au budget général contractuel.**

§ Suite au remplacement pour cause de mobilité interne de l'agent d'accueil de la médiathèque de Lorgues et en application de l'article 3-2 autorisant le recrutement d'un agent contractuel lorsqu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté sur l'emploi de catégorie C vacant :

- suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe au budget général–titulaires-stagiaires,
- création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine 1er échelon **au budget général contractuel.**

§ Suite au remplacement pour cause de vacance de poste d'un agent d'accueil de la médiathèque du Muy :

- suppression d'un poste d'assistant territorial de conservation principal de 2ème classe **au budget général–titulaires-stagiaires,**
- création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe **au budget général général–titulaires-stagiaires.**

§ Suite à la mobilité interne du chef de service régie et flotte automobile prenant un poste vacant à la direction des déchets, et au besoin de remplacement du poste d'agent de broyage de la direction des déchets, il est nécessaire de :

- supprimer un poste d'agent de maitrise principal **au budget transports–titulaires-stagiaires**
- créer d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe **au budget général – titulaires-stagiaires.**

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_123-DE

§ Suite à la mise en place d'un protocole sanitaire en lien avec la crise de pandémie COVID-19 à la maison de la santé de Comps sur Artuby et en application de l'article 3-1 autorisant le recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité :

o création d'un poste d'adjoint administratif territorial **au budget général contractuel.**

2. Le besoin d'augmenter la quotité de temps de travail pour améliorer notre offre de services au public :

§ **Au budget général – contractuel :**

o Augmentation de la quotité de temps de travail d'un assistant d'enseignement artistique 1er échelon de 1h30 (temps non complet) à 3h30 (temps non complet),

o Augmentation de la quotité de temps de travail d'un adjoint du patrimoine 1er échelon de 9h (temps non complet) à 12h (temps non complet).

§ **Au budget général – titulaires - stagiaire :**

o Augmentation de la quotité de temps de travail d'un assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe de 7h30 (temps non complet) à 9h30 (temps non complet).

§ **Au budget transport – contractuel :**

o Augmentation de la quotité de temps de travail d'un adjoint technique principal de 2ème classe de 18h (temps non complet) à 36h (temps complet).

3. Le besoin d'intégrer de nouvelles compétences :

§ Suite à une réponse à un appel à projet lancé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, la collectivité a été retenue pour l'ouverture d'un Campus Connecté. Ce **dispositif labellisé par l'État est financé par le Plan d'investissements d'avenir,** porté et géré par la collectivité territoriale en partenariat avec une université de proximité. Cette nouvelle compétence permet de **rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires.**

Afin d'assurer cette nouvelle mission, il est nécessaire de créer un poste de Chargé de mission financé à 80% par l'État au titre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) sur 5 ans (avec une montée en charge progressive 0,5 etp en année 1 puis 0,75 etp en année 2 puis 1 etp en année 3), **au budget général-contractuels**, de profil rédacteur, catégorie B. L'agent sera chargé de la coordination du campus connecté de Dracénie Provence Verdon agglomération, dans le but d'assurer la mise en place et le fonctionnement du dispositif dès janvier 2021.

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_123-DE

4. Le besoin de permettre le déroulé de carrière des agents:

§ Afin de pouvoir détacher pour stage le responsable de projet TIC ayant réussi le concours de rédacteur, catégorie B:

- o création d'un poste de rédacteur territorial **au budget général – titulaires-stagiaires**

A la nomination de l'agent en 2021, l'ancien poste sera supprimé.

En conséquence et au vu de l'avis du comité technique réuni le 21 septembre 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- créer au tableau des effectifs les emplois permanents et non permanents sus-visés, Monsieur le Président étant chargé du recrutement,
- prévoir et inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- approuver la présente actualisation du tableau des effectifs,
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 13/10/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.